

Exercices finances publiques Série 2 (corrigé)

Question 1

L'évolution du rôle de l'Etat et son impact sur les conceptions en matière de finances publiques.

Les conceptions en matière de finances publiques ont été largement influencées par l'évolution du rôle de l'Etat dans l'économie. Globalement on peut dire que le rôle de l'Etat a connu une évolution en deux grandes phases :

- La première phase est celle de l'Etat-gendarme (Etat régalien) au 19^{ème} Siècle jusqu'à la première-guerre mondiale (1914-1918). Au cours de cette période de libéralisme économique naissant, le rôle de l'Etat était limité à des fonctions d'ordre (police, justice, défense nationale et quelques infrastructures de base tels que les ponts, les routes etc.) ;
- La deuxième phase a commencé depuis les années 30 du siècle dernier. A ce titre, il faut mentionner les politiques étatiques pour lutter contre les effets de la crise des années 20 du siècle dernier (comme par exemple la politique du new deal aux USA en 1936). Le point commun des politiques économiques des années 30 c'est qu'elles n'avaient pas toujours un soubassement doctrinal, car elles étaient ponctuelles et circonstanciées dans la mesure où elles devaient faire repartir la machine économique dans un contexte de crise. Mais il a fallu attendre la fin de la deuxième guerre (1939-1945) pour voir émerger un véritable corps théorique de l'interventionnisme étatique dans les pays du bloc occidental (surtout en Europe de l'Ouest) qui donneront naissance à l'Etat social de marché ou l'Etat providence. Ce dernier est basé sur les principes de l'économie libérale (marchés libres, concurrence, liberté individuelle). Mais l'Etat intervenait chaque fois que l'initiative privée ne permet pas de relever les défis économiques et sociaux (chômage, protection sociale, financement des services sociaux de base tels que la santé, l'éducation etc.).

A ces deux modèles de l'interventionnisme étatique correspondent deux conceptions du budget de l'Etat :

- Le budget neutre (équilibre budgétaire, neutralité budgétaire, limitations des dépenses publiques) correspond à l'Etat-gendarme (pour ces notions voir cours finances publiques page 5) ;

- Le budget actif correspond à la conception de l'Etat-providence. Ce dernier utilise, entre autres mesures, les instruments budgétaires (impôts, dépenses publiques et endettement public) comme moyen d'action sur les variables macroéconomiques (dépenses des ménages, investissement public, les commandes publiques etc) en vue de lutter contre les déséquilibres qui marquent les cycles économiques. Mais ces instruments sont également utilisés financer les régimes de protections sociales et servent de ce fait à atteindre des objectifs qui dépassent le cadre cyclique de l'activité économique.

Question 2

Quelle différence peut-on faire entre le principe de la neutralité de l'«impôt» et le principe du « pollueur-payeur » ? (Donnez quelques exemples)

- La neutralité de l'impôt est un principe de la politique fiscale. Il est aussi appelé le principe de l'efficacité. Selon ce principe, l'impôt/taxe ne doit pas influencer les comportements des agents économiques. En effet, dans une économie de marché, le prix est le seul mécanisme qui doit orienter le comportement des agents économiques. Le prix doit être « vrai » c'est à dire qu'il doit refléter la rareté des ressources dans une économie de marché et les agents économiques doivent se fier à ces prix du marché (salaires, taux d'intérêt, prix des biens et services) pour prendre leurs décisions tant que travailleurs, épargnants, investisseurs et consommateurs. Les impôts et taxes, selon le principe de la neutralité, peuvent fausser les prix du marché et entraînent des distorsions entre les comportements effectifs des agents économiques et leurs comportement « normaux ».
- Le principe du pollueur-payeur est une négation de la neutralité de l'impôt. L'Etat souhaite à travers sa fiscalité influencer certains comportements en faisant supporter le coût du financement de certains services publics par leurs consommateurs/utilisateurs (exemple services de santé par ceux qui les consomment plus), ou payer plus d'impôts ou moins d'impôts pour encourager ou décourager certains comportement (ex. faire payer une taxe environnementale à ceux qui polluent ; accorder plus

d'avantages fiscaux pour ceux qui créent des effets externes positifs etc.)

Question 3

Quelle est l'utilité des comptes spéciaux du Trésor ?

Les comptes spéciaux du trésor ont pour objet de retracer des recettes affectées, conformément aux dispositions de la LOLF (loi organique des lois de finances), au financement des dépenses afférentes à des opérations déterminées et l'emploi donné à ces recettes. Donc ce sont des comptes où l'on peut affecter certaines recettes au financement de dépenses relatives à certaines opérations (ce compte ne respecte pas l'une des règles de l'élaboration du budget général de l'Etat à savoir la règle de la non affectation)

Question 4

Expliquez le principe de « l'équivalence néo-ricardienne ».

C'est un principe qui a été développé au 19^{ème} siècle par l'économiste anglais D. Ricardo. Il nous dit que qu'un pays qui souhaite baisser les impôts sans baisser les dépenses publiques doit financer l'excédent des dépenses par la dette. Or la dette d'aujourd'hui n'est rien d'autre que les impôts de demain. La dette ne fait que reporter les impôts dans le temps. La dette doit être remboursée et le remboursement se fera à partir des impôts que payeront les générations actuelles et futures.

Question 5

Définissez de manière précise, les termes suivants :

Le consentement à l'impôt : payer l'impôt, car il est le moyen qui permet le financement des politiques de l'Etat et des services publics. L'acceptation (consentement) de payer l'impôt dépend de la légitimité de celui qui le perçoit. Par exemple un Etat organisé a la légitimité de prélever des impôts.

Le solde ordinaire du budget de l'Etat : c'est la différence entre les recettes ordinaires de l'Etat (fiscales et non fiscales) et les dépenses ordinaires de l'Etat (dépenses de biens et services, dépenses du personnel, intérêts de la dette, remboursement et dégrèvements fiscaux etc.)

Le « principe du « pollueur payeur » : Celui qui consomme un service public doit en payer le prix ou participer largement à son financement.

Une loi organique des finances : La loi organique relative aux lois de finances est le texte déterminant le cadre juridique des lois de finances.